

Initiatives ministérielles

M. Telegdi: Madame la Présidente, j'ai utilisé ce mot pour décrire une action, non une personne.

Permettez-moi de m'expliquer. Le chef des réformistes, qui avait promis de faire les choses différemment, a refusé avec ostentation les clés d'une voiture officielle vieille de cinq ans, mais nous avons ensuite appris que le parti versait à ce chef un montant de 30 000 \$ pour lui payer ses costumes.

On nous dit que, de ce côté-ci, nous sommes soumis à la dictature du premier ministre. N'oublions pas le code d'éthique que le chef du Parti réformiste a imposé à ses députés: il leur dit combien de verres ils peuvent boire, avec qui ils peuvent dîner, que ce ne peut pas être avec des personnes du sexe opposé, et ainsi de suite.

Le Parti réformiste n'est rien qu'un réchauffé du crédit social, qui avait derrière lui une histoire aussi longue qu'illustre. Lorsque les réformistes dénigrent les personnes que les premiers ministres ont nommées au Sénat, ils devraient avouer que le père du chef actuel du tiers parti a lui-même été nommé au Sénat. On ne les entend pas critiquer à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, examinons les politiques. Certains ont mentionné l'enregistrement des armes à feu. Notre parti a appuyé l'enregistrement des armes à feu, parce que les Canadiens le réclament et qu'il s'agit d'une bonne politique gouvernementale. Nous ne sommes pas subjugués par la droite religieuse au Canada.

M. Morrison: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député classerait un non-croyant comme moi parmi la droite religieuse.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais c'est une divergence de vues, tout simplement.

M. Telegdi: Madame la Présidente, ils ont beaucoup parlé de leur promesse de voter comme le souhaitent leurs électeurs. Depuis toujours, les membres du tiers parti en ont fait leur mantra et nous répètent sans cesse qu'ils vont représenter leurs électeurs. Ils ont des numéros 1-900 afin de pouvoir recueillir le point de vue des citoyens et défendre leurs intérêts.

Toutefois, pendant le débat sur les armes à feu, certains députés réformistes ont affirmé qu'ils ne croyaient pas aux sondages. C'est ce qu'ont admis certains réformistes. Le chef du Parti réformiste a déclaré qu'il n'allait pas se fier au sondage effectué à ce sujet, parce que la population a du mal à bien comprendre la situation. Il a fait allusion au changement observé dans l'opinion publique et au fait qu'il n'allait pas écouter les électeurs.

Le député a mentionné un autre projet de loi dont nous avons été saisis, soit le projet de loi C-41, qui vise essentiellement à veiller à ce que les auteurs de crimes motivés par la haine soient sévèrement punis. Évidemment, son parti n'appuyait pas cette mesure législative.

Permettez-moi de vous raconter une petite anecdote au sujet du projet de loi à l'étude actuellement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre le député, mais la période réservée aux questions et aux observations tire à sa fin. Il voudra peut-être laisser un peu de temps au député pour répondre.

M. Telegdi: Le réformiste qui m'a remplacé au conseil municipal de Waterloo a proposé une motion où il disait que le débat sur la révision des limites des circonscriptions électorales ne devrait pas avoir lieu. Cet ex-candidat réformiste n'a pas été le seul à le faire, puisque tous les membres des conseils municipaux à l'intérieur de la municipalité régionale de Waterloo, peu importe leur allégeance politique, l'ont dit à l'unanimité. Cette localité a rejeté à l'unanimité la proposition qui avait été faite. C'est ce que ce projet de loi veut dire et j'en suis heureux.

● (1220)

Comment le Parti réformiste peut-il refuser d'écouter les représentants des localités qui représentent tous les partis politiques et adoptent tous la même position?

M. Schmidt: Madame la Présidente, j'ai trois réponses à donner. D'abord, le député qui vient de parler aurait vraiment intérêt à lire le code de déontologie du Parti réformiste. En fait, la teneur même de ce code lui ferait grandement regretter d'avoir dit ce qu'il a dit. Le député ferait bien d'examiner très attentivement les faits avant de faire des déclarations du genre de celles qu'il a faites.

Ensuite, pour ce qui est des électeurs d'Okanagan—Centre, ici comme là-bas, je les représente tous, qu'ils aient voté pour moi ou non. Il n'est pas question de représenter uniquement les membres du Parti réformiste. Il n'en a jamais été question, il n'en est pas question aujourd'hui et il n'en sera jamais question. J'ai été élu par la collectivité. Le député devrait faire très attention à ce qu'il dit.

Enfin, pour ce qui est d'être le captif de la droite religieuse, c'est là l'affirmation la plus déraisonnable qu'on ait faite à la Chambre depuis que j'ai été élu. Aucune droite religieuse ne subjugue ni n'appuie le Parti réformiste du Canada. Notre parti représente tout le monde qui partage les principes que nous défendons.

La Chambre devrait défendre la vertu et la vérité. C'est ce que défend le Parti réformiste et c'est ce qui doit le caractériser.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nord, Réf.): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui les amendements du Sénat sur le projet de loi relatif à la révision des limites des circonscriptions électorales.

La révision des limites des circonscriptions consiste à redécouper les circonscriptions fédérales où nous habitons et votons. Dans ces circonscriptions, nous élisons des députés pour transmettre nos souhaits, protéger nos intérêts, faire valoir nos préoc-